

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 16 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf le 16 décembre à 18 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

Présents : Mesdames Gouedard Marie-Hélène, Dupuis Françoise, Gatard Anaïs, Messieurs Frchet Claude, Gras Ludwig, Vanhove Roland, Blandurel Raymond et M Decroix Pierre-François

Absents excusés : Wegmann Mylène qui donne pouvoir à Gatard Anaïs et Surrel Stéphane qui donne pouvoir à Claude Frchet.

Absents non excusés : Maquaire Nicolas, Clouzeau Michel, Pannequin Ophélie, Korum Audrey

Secrétaire de séance : Blandurel Raymond

Ordre du jour :

- 1- Approbation du Conseil Municipal 30 septembre 2019
- 2- Décision modificative sur le budget commune
- 3- Décision modificative sur le budget eau
- 4- Réserve d'eau incendie
- 5- Personnel communal
- 6- Syndicat des eaux de Puisaye Forterre
- 7- Communauté de commune du Jovinien : motions
- 8- Affaire et questions diverses

En début de séance, monsieur Villain demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de rajouter un point sur l'indemnité du trésorier payeur. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

1 – Approbation du Conseil Municipal 30 septembre 2019

Le compte rendu du conseil municipal du 30 septembre est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Décision modificative sur le budget commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a trop perçu de taxe d'aménagement et que la Trésorerie nous demande de rembourser. Pour ce faire, il est nécessaire d'inscrire des crédits à l'article 10223

Il est donc nécessaire de modifier le budget « commune » comme suit :

- Chapitre 21 Article 2116 - cimetière -801.22 €
- Chapitre 10 Article 10223- +801.22€

Le conseil municipal accepte cette décision modificative à l'unanimité des membres présents.

3 – Décision modificative sur le budget eau et assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une mauvaise imputation budgétaire, il est nécessaire de modifier le budget « eau et de l'assainissement » comme suit :

- Chapitre 011 – article 622 rémunération intermédiaire - 10 000 €
- Chapitre 012 – article 621 personnel extérieur au service + 10 000 €

Le conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité des membres présents.

4 – Réserve d'eau incendie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'incendie d'une maison de Ruban, un point a été fait avec les pompiers.

La mare de Ruban était vide (été) et n'a pas de capacité suffisante selon la saison, et le poteau incendie n'a pas suffisamment de pression.

Le SDIS nous conseille d'installer une citerne d'eau d'une contenance de 120m3.

Pour ce faire la mairie a demandé des devis :

- Terrassement d'une plate-forme et clôture : 5904,00 €HT (soit 7084,00 €TTC)
- Citerne souple de 120m3 : 3144,00 €HT (soit 3772.80 €TTC)

Monsieur le maire demande au conseil municipal pour cette installation de faire une demande de subvention à la Préfecture au titre de la DETR et au conseil départemental au titre des opérations « Village de l'Yonne ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et charge monsieur le Maire a monter les dossiers de subventions puis effectuer les démarches pour engager les travaux.

5 – Personnel communal

Suite à l'embauche d'un agent technique en contrat PEC, monsieur le Maire souhaite augmenter la rémunération de cet agent en se basant sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

6– syndicat des eaux de Puisaye Forterre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes de Dixmont, Les Bordes, Armeau et Rousson souhaitent se retirer du syndicat d'assainissement de Puisaye Forterre pour donner leur compétence assainissement à l'agglomération du grand sénonais. Chaque commune adhérente au SPANC doit délibérer pour accepter cette décision.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents cette délibération.

7 – Indemnité conseil du trésorier payeur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur LEGER, Trésorier de Joigny demande le versement d'une indemnité de conseil pour l'année 2019.

Monsieur Villain rappelle qu'aucune somme n'a été prévue au budget et que depuis le début de la mandature, chaque année, le conseil s'est opposé à ce versement. Monsieur le Maire souhaite maintenir cette position et ne pas verser cette indemnité.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

8– Communauté de commune du Jovinien : motions

1°) Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté a fait le choix d'attribuer un nouvel équipement IRM sur le territoire du nord du département de l'Yonne.

Actuellement, le maillage d'IRM sur le territoire de l'Yonne permet de constater qu'Auxerre accueille 2 IRM, Sens 2 IRM et Avallon 1 IRM. Notre territoire regroupant un bassin de vie qu'il convient de qualifier de centre Yonne de plus de 63000 habitants et que le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous pour ces 5 IRM est de plus de 6 semaines contre 3 semaines en moyenne en France.

C'est pour cette raison qu'il est impératif de demander l'obtention de cette IRM au profit du Centre hospitalier de Joigny.

2°) suite à la mise en application de la loi Notre, les communautés de communes ont subies de nombreuses modifications sur la dernière mandature. Afin de pouvoir mener sereinement à termes les différents projets mis en place, Monsieur le maire en accord avec la CCJ, l'AMF et l'AMRF souhaite la stabilité du périmètre de la CCJ pour la prochaine mandature.

Le conseil municipal approuve ces motions à l'unanimité des membres présents.

9–Affaires et questions diverses

- Monsieur Decroix informe que les colis pour les anciens seront remis au goûter qui se déroulera le 20 décembre à 15 heures au foyer communal avec les enfants du groupe scolaire Michel Massa et informe qu'un courrier a été distribué pour connaître le nombre de personnes désirant bénéficier de celui-ci. Beaucoup de courriers sont restés sans réponse.
- Monsieur Decroix informe que la gazette est en cours de fabrication.

- Monsieur le maire informe que l'antenne ORANGE est montée mais pas encore en service.
- Monsieur le maire informe que suite à des vols et détériorations, la commune a investi dans une caméra gibier. Cette caméra peut être positionnée en plusieurs endroits et ne nécessite pas d'autorisation de la préfecture. Il faut juste mettre des affiches sur les panneaux d'affichage municipaux pour informer les habitants.
- Madame DUPUIS, Madame GOUEDARD, et Monsieur VILLAIN ont une réunion de comité de pilotage pour validation du PLUI le mercredi 18 décembre 2019. Celui-ci sera applicable mi-mars 2020.
- Monsieur le maire informe que la mairie a fait une proposition pour la propriété de Monsieur FRANJOU, à La Petite Celle. Mais un habitant ayant fait une meilleure offre, celle de la commune ne devrait pas être retenue.
- Madame DUPUIS demande qui s'occupe de la distribution des calendriers des pompiers : Précý sur Vrin ou Saint Julien Du Sault. Monsieur le maire lui indique que si le CPI est à Précý, le SDIS est à St Julien et que c'est le SDIS qui gère les calendriers.
- Monsieur le maire remercie Madame DUPUIS pour le marché de Noël.
- Monsieur FRACHET informe que les voitures stationnées devant le local technique sont là depuis longtemps. Elles ont été déplacées suite aux marquages faits par la gendarmerie, mais sont revenues aux mêmes emplacements immédiatement.
- Monsieur le maire informe que l'effectif de la gendarmerie est pratiquement au complet. Les gendarmes vont pouvoir faire plus de surveillance aidés par la mise en place de la participation citoyenne. Monsieur Villain rappelle que si quelqu'un constate un problème, il ne doit pas hésiter à faire le 17. Chaque appel est tracé et enregistré.
- Monsieur GRAS informe que la commission de l'habitat de la CCJ a eu lieu le mercredi 11 décembre. Il indique que celle-ci a un budget de 124 000€ pour l'aide aux chaudières et isolations. 73 dossiers ont été déposés sur 2019, et 113000 € ont été versés, 29000 € en cours de traitement et 17000 € alloués en attente de paiement. Compte tenu du nombre de dossiers, le président de la commission habitat, Monsieur MIGNION va demander à Monsieur SORET une aide de 40000€ pour pouvoir honorer les demandes.

Plus aucun point n'étant soulevé, la séance est close à 19 heures 15.